



PROCES-VERBAL

Numéro : **01/2025**

ÉMANANT DE :	Madame Jeannette Mathis, Secrétaire du CI
OBJET :	Séance ordinaire du Conseil intercommunal
DATE :	Jeudi 22 mai 2025 (Ouverture à 20H00 – Clôture à 21H00)
LIEU :	Salle du Conseil Communal – Rivaz
DESTINATAIRE(S) :	Membres du Conseil intercommunal
POUR INFO :	Comité de Direction Police Lavaux

M. Marc-André Cossy, Président du Conseil intercommunal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, membres du Conseil intercommunal et membres du Comité de Direction, ainsi qu'au Commandant Raphaël Cavin, secrétaire du CODIR.

Il remercie M. Christophe Chappuis et la commune de Rivaz pour leur accueil et l'organisation de l'apéro.

APPEL NOMINAL

Membres

Le Président demande à la secrétaire de procéder à l'appel nominal.

PRESENTS :	Comité de direction : MM. Christophe CHAPPUIS, Mauro CONTARDO, Jean-François CHEVALLEY, Jean-Paul DEMIERRE, Patrick SUTTER, Serge TETTONI	
6		
	Conseil intercommunal : selon la liste de présence	18
ABSENTS EXCUSES :	Conseil intercommunal : Mme Florence GROSS MM. Laurent BEGUELIN, Olivier BUCHE, Jean-François CHAPUISAT, Charles CHEVALLEY, Jacques PATUREL, Daniel SIMON	
		7
TOTAL DES PRESENCES		25

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. La majorité absolue est de 10

1. ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL INTERCOMMUNAL APOL

MM. Patrice HUMBERT, délégué de la commune de Bourg-en-Lavaux et Xavier TARIN, délégué de la commune de Lutry, sont assermentés par le Président du Conseil intercommunal, M. Marc-André Cossy.

Le Président donne lecture de la formule du serment prescrit par la loi. A l'appel de leur nom, MM. Humbert et Tarin solennisent la promesse. Ils sont, de ce fait, installés en qualité de membres du Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux (APOL) pour entrer immédiatement en fonction.

L'assemblée se lève pour l'assermentation du Conseil intercommunal, organe législatif de l'association.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1) Assermentation de 2 nouveaux membres du Conseil intercommunal Police Lavaux
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2024
- 4) Communications du Bureau
- 5) Dépôt de motions et de postulats
- 6) Préavis N° 01/2025 – Rapport des comptes 2024 – Rapporteur M. Yves Kazemi
- 7) Préavis N° 02/2025 – Rapport de gestion 2024 – Rapporteur M. Yves Kazemi
- 8) Préavis N° 03/2025 – Modification du règlement « Taxes et émoluments »
Rapport de la Commission ad hoc, M. Martial Vurlod
- 9) Discussion / votation sur les motions et postulats déposés au pt 5) de l'ordre du jour
- 10) Communications du Comité de direction
- 11) Propositions individuelles et divers.

Aucune modification n'est demandée par l'Assemblée. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, pas d'avis contraire, ni d'abstention.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 28 novembre 2024

Chacun a reçu copie du procès-verbal du 28 novembre 2024.
La relecture n'est pas demandée.

Aucune remarque n'est formulée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2024 est accepté à la majorité, 1 abstention, pas d'avis contraire.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président Marc-André Cossy rappelle que les délégués ont été nommés par leur commune respective, puis désignés pour participer aux quelques séances annuelles du Conseil intercommunal Police Lavaux. Cette participation n'est pas facultative. L'agenda est connu en fin d'année pour l'année suivante. Les délégués doivent annoncer leur absence avant la séance. Les délégués de St-Saphorin et Rivaz doivent trouver un suppléant en cas d'absence, afin qu'il y ait un rapporteur pour leur Conseil communal respectif. Les délégués nommés pour la COGEST ou les Commissions ad hoc doivent également trouver un suppléant en cas d'empêchement aux séances de travail de leur commission respective. Le Président d'une commission doit impérativement être présent à la séance de présentation du préavis par le CODIR. Les rapports des commissions doivent être remis au secrétariat dans un délai correct pour qu'ils soient distribués aux délégués du CI dans les temps.

Le Président Marc-André Cossy clôt le point 4) de l'ordre du jour.

5. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

Le Président Marc-André Cossy demande si un membre souhaite déposer une motion ou un postulat.

Personne n'en manifeste la demande, le Président clôt le point 5) de l'ordre du jour.

6. PREAVIS No 01/2025 – Rapport des comptes 2024 Rapporteur M. Yves Kazemi

Le Président Marc-André Cossy donne la parole à M. Yves Kazemi, pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission de gestion.

Le Président ouvre la discussion.

M. Guy Minder. La méthode de comptabilisation des amendes d'ordre a changé. Quelle est la proportion entre la méthode de comptabilisation et la facturation effective ? Est-ce que la comptabilisation est effectuée en fin d'exercice, mensuellement, ou au fur et à mesure ?

M. Patrick Sutter. La réponse se trouve en page 7 du rapport. L'écart entre les recettes budgétisées et celles réalisées provient en partie du changement de méthode de comptabilisation des débiteurs « amendes » qui génère à lui seul la moitié de l'augmentation des recettes. Pour l'autre moitié, soit CHF 440'000.-, la hausse résulte essentiellement de l'augmentation effective des amendes prononcées pour environ CHF 350'000.- et des remboursements de tiers pour CHF 90'000.-.

Aucune autre question n'est formulée. Le Président Marc-André Cossy lit les conclusions et passe au vote.

Votation :

Le Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux

- vu le rapport des comptes présenté par le Comité de Direction, préavis 01/2025 ;
- ouï le rapport de la Commission de Gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- d'approuver tel que présenté le rapport des comptes de l'exercice 2024 de l'Association Police Lavaux,
- d'approuver telle que présentée la répartition des coûts nets de Police Lavaux entre les communes pour l'exercice 2024.

à l'unanimité, pas d'avis contraire ni d'abstention.

7. PREAVIS No 02/2025 – Rapport de gestion 2024 Rapporteur M. Yves Kazemi

Le Président signale une erreur de plume en page 43 du rapport. Un petit autocollant a été distribué à chacun, permettant de masquer la partie erronée.

Le Président Marc-André Cossy donne la parole à M. Yves Kazemi, pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission de gestion.

Le Président ouvre la discussion.

M. Guy Minder. Merci au CODIR pour ce rapport, extrêmement fourni et détaillé.

Dans le cadre du préavis 04/2023, le CODIR avait informé la commission qu'il procéderait à une procédure de mise au concours des prestations informatiques une fois la situation stabilisée. Qu'en est-il ?

M. Patrick Sutter. Un collaborateur a commencé le travail en juillet 2024. Nous constatons déjà une bonne plus-value (travail à 50%). Nous sommes dans une phase d'évaluation et attendons d'avoir plus de recul pour mettre le poste au concours.

M. Guy Minder. Pourquoi la gestion des places visiteurs aux ports génère-t-elle un surplus de frais administratifs ?

M. Patrick Sutter. La somme de travail pour la gestion du port a été sous-estimée. Police Lavaux est mandatée par la commune de Lutry pour cette mission : attribution des places, rocares, respects des règles, nuitées visiteurs pour le port communal (+ places visiteurs au port du Vieux-Stand). La mise en place des nouvelles directives (nouveau règlement du port) a donné un surplus de travail en 2024. Par la suite, les frais seront diminués en raison de gestion simplifiée (réservations, enregistrement, paiement par QRcode, etc.).

M. Guy Minder. Une grille salariale commune entre les différents corps de police est envisagée (page 20) ?

M. Patrick Sutter. La discussion a été maintes fois abordée, mais la solution idéale n'a pas encore été trouvée. Les différents corps de police ne sont pas au même tarif. Une mutualisation est difficilement envisageable (salaires, caisses de pension, etc.).

Pour le moment, nous avons réussi à nous mettre d'accord et seuls sont harmonisés les salaires des aspirants, pour les corps de police cantonale.

M. le Commandant Cavin. 10 corps de police = 10 employeurs différents. Les statuts sont différents. Par exemple : policier communal = 150'000.- / policier cantonal = 250'000.-.

M. Olivier Rodieux. Demande des précisions sur quelques libellés du tableau, page 46.

M. Patrick Sutter. Conduite sous mesure : retraits permis.

LEI : loi fédérale sur les étrangers et l'intégration

Mme Rose-Marie Notz. Merci au CODIR pour la qualité du rapport, compréhensible et agréable à lire. Félicitation également pour le travail effectué pour l'aide aux victimes.

Sans autre remarque, le Président Marc-André Cossy lit les conclusions et passe au vote.

Votation :

Le Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux

- vu le rapport du Comité de direction sur sa gestion 2024, préavis 02/2025,
- ouï le rapport de la Commission de gestion,

décide

- d'approuver la gestion relative à l'exercice 2024 et d'en donner décharge au Comité de Direction.

à l'**unanimité**, pas d'avis contraire ni d'abstention.

8. PREAVIS No 03/2025 – Modification du règlement « Taxes et émoluments » - Rapporteur M. Martial Vurlod

Le Président Marc-André Cossy donne la parole à M. Martial Vurlod, pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad'hoc.

Le Président ouvre la discussion.

M. Alain Curty. Sur quelle base sont calculés les émoluments ? Ne sont-ils pas trop onéreux pour les restaurateurs ?

M. Patrick Sutter. L'émolument de base est fixé par le règlement cantonal taxes et émoluments (cf LADP, art. 20 et 21), le but étant de ne pas avoir de différence entre les divers endroits du canton.

Sans autre remarque, le Président Marc-André Cossy lit les conclusions et passe au vote.

Votation :

Le Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux

- vu le préavis 03/2025 du Comité de Direction ;
- vu le rapport de la Commission désignée pour examiner cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- d'adopter la modification du règlement « Taxes et émoluments » de l'Association Police Lavaux, telle que présentée dans ce préavis.

à l'**unanimité**, pas d'avis contraire ni d'abstention.

9. DISCUSSION / VOTATION SUR LES MOTIONS ET POSTULATS DEPOSES AU POINT 5) DE L'ORDRE DU JOUR

Attendu qu'il n'y a pas eu de dépôt de motion et/ou de postulat au point 5) de l'ordre du jour, le Président du Conseil intercommunal M. Marc-André Cossy clôt ce point.

10. COMMUNICATIONS DU COMITE DE DIRECTION

La parole est donnée à M. Patrick Sutter, Président du CODIR.

1) Poursuite du projet ODYSSEE – utilisation partielle du crédit d'investissement adopté en 2019

Face au vieillissement des systèmes d'information de l'Organisation Policière Vaudoise (OPV), un programme général de modernisation a été initié il y a quelques années, le programme ODYSSEE. Ce programme, composé de différents sous-projets, et notamment du remplacement des applications centrales policières, devait être finalisé courant 2022. Plusieurs sous-projets ont toutefois été retardés, en particulier par la résiliation en 2024 du contrat qui liait l'Etat de Vaud à la société XPlain AG. XPlain avait en effet été sélectionnée par appel d'offres pour livrer les nouvelles applications centrales à l'OPV. Le contrat a été résilié à la suite de plusieurs dysfonctionnements et en particulier de la fuite de données dont a été victime XPlain dans un projet mené avec la Confédération.

Compte tenu du ralentissement du programme Odyssee, les représentants de l'OPV, et notamment le CODIR Police Lavaux, ont pris les décisions suivantes :

- **Etablir un nouveau cahier des charges** pour l'élaboration des applications centrales policières, compte tenu de l'évolution technologique et commerciale intervenue depuis le premier projet. Un nouvel appel d'offres marché public sera ensuite lancé, ce qui repoussera leur livraison à la fin 2027 au plus tôt.
- **Pérenniser les applications actuellement utilisées**, notamment sur un plan sécuritaire, jusqu'à la livraison des applications de remplacement.
- **Poursuivre les projets du programme indépendant** des applications centrales, parmi lesquelles le déploiement de smartphones individuels facilitant l'accès à l'information sur le terrain.

Les deux derniers volets seront financés dans le cadre du crédit d'investissement de CHF 450'000.- adopté en 2019 par le CI. En effet, ces projets s'inscrivent directement dans le périmètre du programme tel qu'il avait été décrit dans le préavis du CODIR.

Un crédit supplémentaire sera probablement sollicité en temps utile, le nouveau projet de remplacement des applications centrales de l'OPV s'avérant a priori plus coûteux que les projections initiales.

Afin d'anticiper les charges qui en résulteront, le CODIR a proposé au CI, dans le cadre de l'approbation des comptes 2024, de provisionner un montant de CHF 250'000.- dans le fonds de renouvellement informatique de l'Association.

2) Acquisition d'un véhicule d'occasion hors du plan de renouvellement

Dans le cadre d'une réorganisation du service au 1er janvier 2025, le poste de Chexbres, occupé par une partie de l'Unité Proximité & Prévention (UPP), s'est vu affecter 4 personnes. Dès lors, le seul véhicule de service en dotation pour ce poste s'est avéré insuffisant pour leurs activités quotidiennes dans les communes partenaires. Un second véhicule de service a donc dû être délocalisé au poste de Chexbres au détriment du personnel localisé dans l'Hôtel de police de Lutry.

Afin de pallier cette situation, le CODIR a validé l'acquisition supplémentaire d'un véhicule d'occasion Toyota Yaris (non sérigraphié) pour un montant de CHF 10'000.- sur un solde de budget 2024 du compte 611.3115 ACHAT ET LOCATION DE VEHICULES (cf PV du CODIR No 10/2024). Dorénavant, ce véhicule supplémentaire sera intégré au plan de renouvellement 2025.

3) Engagement de 4 aspirant.e.s pour l'école d'aspirants 2025 – 2026

Dans le cadre du budget 2025, 2 aspirant.e.s de police ont été prévu.e.s pour l'école 2025-2026. Lors du recrutement, 12 dossiers de postulation ont été reçus par Police Lavaux. Au terme de la sélection, 5 dossiers répondaient aux attentes du corps de police (tests réussis + 2 entretiens avec une commission de sélection). Etant donné les difficultés de recrutement de policiers formés et la stratégie de développement énoncée de Police Lavaux (passage à 6 unités), le CODIR a donné un préavis favorable à l'engagement de 4 aspirant.e.s pour l'école 2025-2026, en lieu et place des 2 prévu.e.s.

Dans ce contexte, la Commission de gestion a été consultée préalablement et a donné un accord de principe pour l'engagement de 4 aspirant.e.s en lieu et place des 2 prévu.e.s dans le budget 2025 (cf courriel du Président de la COGEST du 14.4.2025).

Ces engagements supplémentaires vont induire de probables dépassements (env. CHF 75'000.-) sur les comptes 611.3012 TRAITEMENTS ASPIRANTS ET POLICIERS EN FORMATION, 611.3092 FORMATION ASPIRANTS ET POLICIERS EN FORMATION ainsi que 611.3116.012 EQUIPEMENT ASPIRANTS ET POLICIERS EN FORMATIONS.

4) Préavis municipal de la Commune de Lutry – Demande de crédit d'étude pour la transformation de l'Hôtel de police

Police Lavaux est locataire de la Commune de Lutry en ce qui concerne l'Hôtel de police.

Les locaux actuels du Service de police ne répondent plus aux exigences modernes en matière de surfaces, de sécurité et d'exploitation. L'Association Police Lavaux (APOL), installée depuis 2007 à la route de Lavaux 216, doit faire face depuis plusieurs années à un manque chronique d'espace, ses locaux n'ayant pas été réadaptés depuis 2012 (année au cours de laquelle les étages supérieurs ont été intégrés aux locaux loués) malgré l'augmentation continue de ses effectifs. L'arrivée de nouveaux agents dans les prochains mois, de même que l'accélération de la féminisation du personnel en uniforme, aggravera ce problème, notamment s'agissant des surfaces disponibles pour adapter les vestiaires et les sanitaires. Une réflexion sur la réorganisation des bureaux de l'Hôtel de police a donc été initiée.

Dans ce contexte, un préavis pour une demande de crédit d'étude (CHF 320'000.-) pour la transformation de l'Hôtel de police a été déposé par la Municipalité de Lutry et a été soumis au Conseil communal le 12 mai 2025 (cf préavis 1332/2025). Ce préavis a été approuvé par le Conseil à une très forte majorité.

Le calendrier prévisionnel du Service du Territoire et Bâtiment (ATB) est le suivant :

- | | |
|--------------------------------------|------------------------|
| • Octroi du crédit d'étude | 12 mai 2025 |
| • Développement du projet | mai – juillet 2025 |
| • Appel d'offres pour la réalisation | juillet – octobre 2025 |
| • Octroi du crédit de construction | 6 décembre 2025 |
| • Travaux de réalisation | janvier – août 2026 |
| • Mise en service | août 2026 |

5) Location d'un radar « girafe »

Etant donné l'augmentation du nombre de dénonciations, malgré une réduction des heures de contrôle, Police Lavaux doit adapter sa stratégie en matière de délits routiers. A cette fin, le CODIR, dans ses séances du 20 mars et du 10 avril, a validé la location d'un radar girafe pour une phase test d'un mois. Les coûts de location sont de **CHF 18'900.- TTC**, auxquels il convient de rajouter des coûts de licence et de paramétrage pour le traitement des images pour **CHF 3'500.-** ainsi que des coûts de maintenance de **CHF 500.-**.

Le coût total de cette phase test se montera donc à **CHF 22'900.- TTC**. Ce test n'ayant pas été prévu au budget 2025, il en résultera un dépassement sur le compte 611.3163 LOCATION MACHINES, MATERIEL DE BUREAU d'environ CHF 10'000.-. En revanche, les frais de licence et de paramétrage pourraient être absorbés par le compte 611.3116.033 INFORMATIQUE – COUT ANNUEL MAINTENANCE ET LICENCES.

Il est vraisemblable que les recettes inhérentes à ce test devraient, à *minima*, couvrir les coûts de location et d'exploitation.

Sans autre remarque, le Président Marc-André Cossy clôt la discussion.

11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. Alain Curty. Demande d'un point de situation pour la Rte de la Corniche, concernant les problèmes motos, vitesse, etc. Y a-t-il une amélioration ?

M. le Commandant Cavin. Il y a eu effectivement de nombreuses communications sur les réseaux sociaux et dans la presse à ce sujet, de nombreuses heures d'opérations, plusieurs dénonciations. Un investissement de temps énorme. Il semblerait que la problématique se soit légèrement réduite, la présence policière est journalière, bien que le bilan reste décevant. La solution la meilleure qui a été retenue est l'installation d'un radar automatique. Aucune des solutions envisagées pour ralentir la vitesse n'a été retenue par le Canton. Nous poursuivrons nos efforts pendant l'été et ne relâcherons pas notre vigilance. Contrôles de vitesse, contrôles de bruit, communications, prévention.

M. Guy Minder. Comment les agents font-ils pour arrêter les motards ou automobilistes ?

M. le Commande Cavin. C'est une problématique extrêmement difficile. Pour le bruit, les véhicules sont envoyés aux services du SAN, qui ont les appareils de mesures. Certaines marques d'automobiles sont homologuées et conformes, malgré le fait que le bruit est élevé. Les agents sont démunis dans certaines circonstances. La législation est parfois inapplicable.

M. Yves Kazemi. Qu'est-ce qu'un radar girafe ?

M. Patrick Sutter. C'est un radar sur remorque, avec un mât, permettant de prendre les véhicules dans les deux sens.

M. Bernard Chevalley. Quelle est la situation à St-Saphorin ?

M. Patrick Sutter. Ce sont les communes qui demandent à poser les radars à certains endroits. Les radars sont bien répartis entre les communes. Le but premier reste la prévoyance. Les contrôles sont indispensables.

M. Jean-Paul Demierre. Les demandes de radars peuvent être également faites par des particuliers. Exemple Le Tronchet.

M. Patrick Sutter. Le Président du CODIR remercie le Conseil intercommunal pour son engagement, ses décisions et sa confiance, ainsi que les membres des commissions pour leur travail.

Sont présents aujourd'hui :	Lutry	7 sur 11 personnes
	Bourg-en-Lavaux	4 sur 6 personnes
	St-Saphorin	1 sur 1 personne
	Rivaz	0 sur 1 personne
	Puidoux	3 sur 3 personnes
	Chexbres	3 sur 3 personnes

Sans autre intervention, le Président Marc-André Cossy clôt la discussion.

* * * *

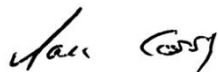
La parole n'étant pas demandée et l'ordre du jour épuisé, M. Marc-André Cossy remercie l'audience et clôt la séance.

La séance est levée à 21H00.

Au nom du Conseil intercommunal

M.-André Cossy

Le Président



J. Mathis

La secrétaire

